

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

Délibération n° 2023-21

Objet : Nouvelle organisation du SDIS

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Sylvie Gaucher (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette

➤ **Autre membre de droit :**

M. Thomas Kupisz, directeur des services du cabinet du préfet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux
M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Matthieu Salel, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ **Procurations :**

M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto
M. Jean-Yves Meyer à Mme Laëtitia Bourjat

Objet : Nouvelle organisation du SDIS

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial dans sa séance du 8 mars 2023,

Vu l'avis favorable (3 abstentions) du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires dans sa séance du 8 mars 2023,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE :

- l'ensemble des propositions présentées dans le rapport, telles que présentées en annexe ;
- l'organigramme tel que présenté en annexe.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche

Direction

Visa du directeur : Col Vincent Honoré

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 29 MARS 2023

RAPPORT N°2

Objet : Nouvelle organisation du SDIS

Lors du dernier conseil d'administration du SDIS du 1^{er} février 2023, le président a présenté les orientations pour la nouvelle organisation du SDIS.

La stratégie retenue est au service des centres de secours et du territoire. Elle vise à :

- Assurer une gestion saine et rigoureuse du budget à l'occasion d'un soutien budgétaire inégalé du département
- Soulager les CIS des tâches parasites : logistique, procédures (recrutement SPV, VMA, FMPA...)
 - Redonner et transférer des ressources (humaines et financières) aux groupements territoriaux pour leur permettre d'accomplir leurs missions d'aide et d'appui aux CIS (redéfinition missions DIR/GT/CIS)
 - Moderniser les outils informatiques pour automatiser les flux et simplifier les processus
- Améliorer la couverture opérationnelle du territoire
 - Repenser/inventer une nouvelle organisation opérationnelle
 - Réaliser un recrutement SPV ciblé, poursuivre le conventionnement et le label employeur
 - Accélérer la création de postes de sapeur-pompiers professionnels non-officiers
 - En partenariat avec l'UDSP et l'Éducation Nationale développer les sections de JSP et de cadets de la sécurité civile
- Finaliser la nouvelle organisation du SDIS
 - Maintien des groupements territoriaux,
 - Resserrer le nombre de groupements fonctionnels et massification des services de la direction
- Mettre en place un véritable pilotage
 - Développement du volontariat
 - Dossiers et projets structurants de l'établissement
 - Activité opérationnelle, notamment le secours d'urgence à personne avec les partenaires institutionnels (SAMU, ARS)
- Approcher les services de la direction des centres de secours
 - Rénover les organes de direction
 - Favoriser la communication interne et les échanges
 - Interconnecter les différents applicatifs du SDIS
 - Réinterroger la sectorisation opérationnelle

Ainsi, pour répondre à ces objectifs, il est proposé une nouvelle organisation. L'organigramme est joint en annexe.

Les trois groupements territoriaux auront des moyens supplémentaires et des postes actuels, pour chaque groupement, un officier de groupement et 2 proche des territoires, ils assureront des missions technico/administratives et de soutien au profit des CIS.

Une redéfinition des limites géographiques des groupements territoriaux sera réalisée.

Les groupements fonctionnels et les services de la direction seront massifiés permettant la gestion de dossiers de manière plus transversale, l'augmentation des périmètres de responsabilité afin d'être plus réactif et d'assurer une continuité de service.

Un groupement pilotage stratégique est placé auprès de la direction afin de mener les prochains projets structurants du SDIS en commençant dès ce deuxième trimestre par le SDACR.

Afin de mettre en place ce nouvel organigramme et pourvoir les postes, il est nécessaire de :

- Augmenter les effectifs de 15 agents (1 capitaine, 2 lieutenants de 1^{ère} classe, 9 SPPNO et 3 adjoints techniques),
- Redéployer des postes. 11 postes sont totalement redéployés et 23 postes sont partiellement redéployés (Fiche de poste modifiée au niveau responsabilité et/ou missions différentes et/ou résidence administrative différente),
- Redéployer 4 fonctions SPV,
- Réviser le régime de travail des adjoints administratifs des CSR. Ils réaliseront un régime mixte SHR/garde.

L'arrêté portant organisation du corps, le règlement opérationnel et le règlement intérieur seront partiellement modifiés.

Le volet stratégique des lignes directrices de gestion sera actualisé. Le tableau « affectation/poste/grade » précisera pour la direction, les groupements, les services et les centres les différents postes nécessaires pour réaliser les missions. Le plan de gestion des SPV sera rédigé.

Les fiches de postes et de fonctions seront rédigées.

Des mobilités et des recrutements seront réalisés.

Les moyens matériels à disposition de chaque poste seront validés et si nécessaire acquis.

La mise en place de cette nouvelle organisation sera finalisée avant la fin de l'année 2023.

Un premier bilan sera réalisé en début 2024. Si nécessaire des ajustements pourront avoir lieu.

A l'occasion du redéploiement des postes, des garanties sont apportées aux agents voyant leurs anciens postes supprimés :

- Un poste au minimum leur est proposé dans la nouvelle organisation dans leur domaine de compétence à moins de 30 minutes de leur résidence administrative actuelle ou de leur résidence personnelle,
- Le montant du régime indemnitaire et de la NBI perçus avant la réorganisation sera maintenu par la mise en place d'une indemnité de garantie si nécessaire. Elle est attribuée à titre individuel tant que l'agent reste affecté au SDIS et du moment qu'il reste sur un poste au moins équivalent à la responsabilité détenue lors de la mise en place de la nouvelle organisation. Elle s'éteindra avec un gain sur son régime indemnitaire.
- Si nécessaire, un accompagnement individualisé pourra être mis en place afin de développer les compétences d'un agent pour tenir son nouveau poste.

Lors du CST du 8 mars 2023, ce projet a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des représentants des personnels.

Lors du CCDSPV du 8 mars 2023, ce projet a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des représentants des SPV. 3 représentants n'ont pas exprimé d'avis.

Certaines mesures font l'objet de délibérations lors du CA de ce jour présentées dans les rapports n° 3, 4 et 5. L'arrêté portant organisation du corps, le règlement opérationnel, le règlement intérieur, le volet stratégique des LDG et le PDG SPV vous seront présentés lors de prochains CA.

Les nouvelles dépenses liées à la création des postes sont de 267 000 euros et des grades engendreront une moindre dépense estimée à 35 000 euros par an. Des dépenses d'investissement seront réalisées pour équiper les nouveaux postes de travail. L'économie générale de ce projet est prévue dans le budget 2023.

Je vous demande de bien vouloir :

- en délibérer ;
- approuver le nouvel organigramme joint en annexe.

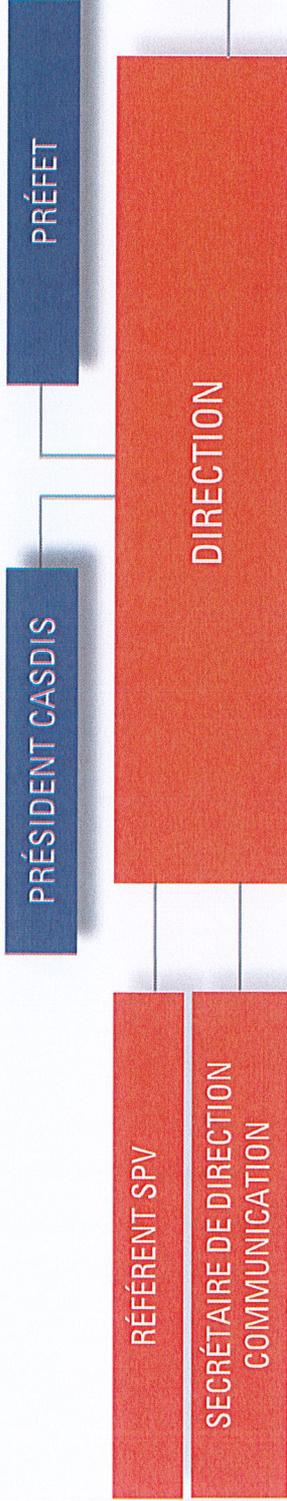
Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

ORGANIGRAMME DU SDIS DE L'ARDÈCHE

Avril 2023



SOUS-DIRECTION SANTE

GROUPEMENTS TERRITORIAUX

GROUPEMENT SUD
CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

- CSP Aubenas**
- CIS Le Béage
- CIS Burzet
- CIS Coucouron
- CIS Fabras
- CIS Lachapelle-sous-Aubenas
- CIS Lalevade-d'Ardèche
- CIS Largentière
- CIS Lavilledieu
- CIS Lussas
- CIS Montpezat-sous-Bauzon
- CIS Orgnac-l'Aven
- CIS Ruoms
- CIS Saint-Cirgues-en-Montagne
- CIS Saint-Etienne-de-Lugdarès
- CIS Sainte-Eulalie
- CIS Sud Cévennes
- CIS Thueyts
- CIS Valgorge
- CIS Vallon-Pont-d'Arc
- CIS Vals-les-Bains
- CIS Les Vans
- CIS Villeneuve-de-Berg

GROUPEMENT CENTRE
CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

- CIS Chalencon
- CIS Le Cheylard
- CIS Cruas
- CIS Le Pouzin
- CSP Privas**
- CIS Saint-Martin-de-Valamas
- CIS Saint-Pierreville
- CIS Saint-Remèze
- CIS Saint-Sauveur-de-Montagut
- CIS Sud vallée du Rhône d'Ardèche
- CIS Le Teil
- CIS Vernoux-en-Vivarais
- CIS Viviers
- CIS La Vouille-sur-Rhône

GROUPEMENT NORD
CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

- CIS Alboussière
- CIS Andance
- CSP Annonay Rhône Agglo**
- CIS Ardoix
- CIS Bogy
- CIS Désaignes
- CIS Eclassan
- CIS Empurany
- CIS Lalouvesc
- CIS Lamastre
- CIS Préaux
- CIS Quintenas
- CIS Rochepeule
- CIS Roiffieux
- CIS Saint-Agrève
- CIS Saint-Félicien
- CIS Saint-Marcel-Hès-Annonay
- CIS Saint-Péray
- CIS Saint-Romain-d'Ay
- CIS Sarras
- CIS Serrières
- CIS Tournon-sur-Rhône
- CIS Val de Cance
- CIS Val d'Ay
- CIS Vernosc-lès-Annonay

GROUPEMENTS FONCTIONNELS

